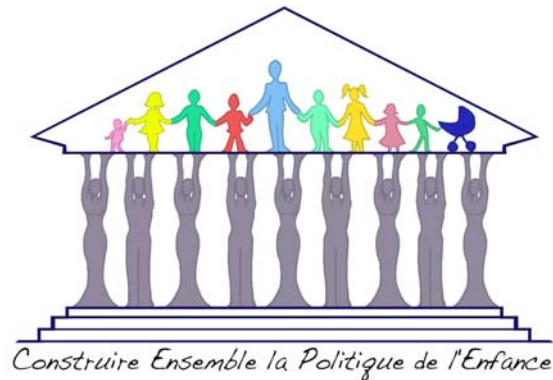


Le 6 juillet 2018



Communiqué de presse du collectif

Construire Ensemble la Politique de l'Enfance

Prendre cinq mesures d'urgence pour la cause des enfants !

Lettre ouverte au président de la République

Monsieur Emmanuel MACRON, président de la République, va s'adresser au Parlement réuni en congrès le 9 juillet 2018.

Nous attendons qu'il présente dans ce cadre ses orientations en matière de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes et plus généralement sa politique en faveur des enfants.

Le Collectif "Construire Ensemble la Politique de l'Enfance" (CEPE-Enfance) adresse à cette occasion au président de la République la lettre ouverte ci-jointe, l'appelant à prendre cinq mesures d'urgence pour la cause des enfants.

CEPE - Construire Ensemble la Politique de l'Enfance

20 rue des Martyrs - 75009 Paris
cep.enfance@gmail.com
cep-enfance.blogspot.com

Contacts :

Anne-Françoise DEREIX : tél. 06 26 92 08 66
Dominique HOCQUARD : tél. 06 83 29 38 37
Natacha CHARTIER : tél. 06 23 67 18 27
Dominique TERRES : tél. 06 80 48 40 92



Prendre cinq mesures d'urgence pour la cause des enfants !

Lettre ouverte au président de la République

Le collectif Construire Ensemble la Politique de l'Enfance (CEP-Enfance) est engagé depuis sa création pour une politique favorable à la cause des enfants qui devrait être portée par un ministère dédié à l'enfance. Il s'était à ce titre adressé aux candidats à l'élection présidentielle en mars 2017 (lettre ouverte à lire en annexe).

Le CEPE-Enfance constate qu'en dépit d'annonces par le gouvernement, les politiques actuelles non seulement ne permettent pas de lutter contre les inégalités dans l'enfance, mais bien souvent les aggravent. Ainsi, les conditions de vie faites à de très nombreux enfants continuent de se dégrader malgré les recommandations adressées à la France par le Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant¹.

Le CEPE-Enfance se tourne vers le gouvernement et l'appelle à prendre des mesures d'urgence dans cinq domaines de la vie des enfants et des adolescents. Nous les soumettons également au débat public auprès de l'ensemble des acteurs agissant en faveur des politiques de l'enfance.

1) La lutte contre la pauvreté des enfants en instaurant la gratuité des modes d'accueil, de la cantine, des temps périscolaires et des séjours de vacances collectifs, en premier lieu pour les enfants dont les familles vivent sous le seuil de pauvreté

Nous rappelons que l'universalité de l'école a été instaurée à la fin du 19ème siècle sur la base de la gratuité. Nous demandons en ce début de 21ème siècle l'extension du principe de gratuité dès la prime enfance, rendant l'accès aux modes d'accueil possible pour tous comme c'est le cas à l'école maternelle. La gratuité devrait également s'appliquer à la cantine, aux temps périscolaires et aux séjours de vacances collectifs depuis l'âge de l'école jusqu'au lycée.

2) Le respect intégral des droits des enfants, notamment qu'il soit mis fin au placement des enfants et de leur famille ou de mineurs non accompagnés dans les centres de rétention

Plus de 300 enfants ont été enfermés en 2017, portant gravement atteinte au respect par la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ce qui lui a valu d'être condamnée à cinq reprises par la Cour européenne des droits de l'Homme. La France ne saurait s'affranchir de dispositions de la convention au risque de promouvoir une société qui maltraite les enfants les plus fragiles.

3) Le développement très significatif des ressources, dans le domaine artistique et culturel, affectées au budget de tous les lieux accueillant l'enfant et sa famille

L'art et la culture, leviers de l'émancipation individuelle, doivent irriguer tous les lieux dédiés à l'enfance et à la famille. Dès le plus jeune âge et durant toute l'enfance, tous doivent avoir accès à des pratiques artistiques vivantes, rencontrer des œuvres et des artistes dans leur vie familiale et sociale. Nous demandons que 10% de ressources supplémentaires soient affectés aux budgets artistiques et culturels de tous les lieux dédiés à l'enfant et sa famille.

4) L'établissement d'un plan d'urgence de prévention pour la santé environnementale dès la période périnatale et de la petite enfance

De nombreux toxiques environnementaux (pesticides, polluants, plastifiants, perturbateurs endocriniens...) influent de façon défavorable sur le développement, la santé et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent. Nous demandons un plan de mesures urgentes de prévention pour lutter contre l'effet de ces toxiques, allant jusqu'à l'interdiction de ceux dont les impacts délétères sur la santé des bébés et des enfants sont avérés ou très probables.

5) La garantie d'accès à l'université sans sélection mais sur la base d'une orientation co-construite avec les jeunes et leur famille

Préparer l'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes suppose de leur garantir un haut niveau de connaissances, de formation et de culture. Les capacités d'accueil à l'université doivent donc être élargies. Les processus d'orientation doivent écarter tout dispositif de tri sélectif des lycéens, telle la version actuelle de Parcoursup. Il faut que chaque adolescent, dans le respect de son développement et de sa construction identitaire, puisse bâtir son orientation, accompagné de centres d'information et d'orientation confirmés dans leur existence et leurs missions.

¹ http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/FRA/CO/5&Lang=Fr



Lettre ouverte du collectif CEP-Enfance « Construire Ensemble la Politique de l'Enfance » aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Dans la période récente, la politique de l'enfance et de l'adolescence a connu des évolutions institutionnelles, législatives et sur le plan des pratiques :

- Création en février 2016 d'un ministère notamment chargé de l'Enfance.
- Création en décembre 2016 du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence au sein du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age. Fruit notamment de la mobilisation du collectif «CEP-Enfance»¹.
- Création du Conseil National de la protection de l'enfance.
- Publication d'un texte cadre national de l'accueil du jeune enfant à la suite du rapport sur le développement des jeunes enfants et les modes d'accueil.
- Place de la PMI confortée par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, comme dispositif de prévention et de promotion de la santé en faveur de l'enfant.
- Adoption définitive par l'Assemblée Nationale en décembre 2016 de l'interdiction des violences faites aux enfants (projet de loi «Égalité et Citoyenneté») et mise en place du programme de lutte contre la violence faite aux enfants.
- Création au sein de l'Éducation Nationale d'un corps de psychologues de l'Éducation Nationale chargé de contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants et de mobiliser leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social.

En dépit de ces initiatives les inégalités dans l'enfance s'aggravent, le mal être de nombreux enfants et de leur famille s'accroît... et les réponses apportées par les pouvoirs publics restent trop souvent limitées face à l'ampleur des situations constatées, quand elles ne sont pas inappropriées. Quel avenir pour un pays sans une politique ambitieuse et cohérente pour l'enfance et la jeunesse?

Le collectif «CEP-Enfance» soutiendra pour sa part tous les projets politiques et initiatives institutionnelles en faveur de la cause des enfants et des adolescents à l'occasion de la prochaine mandature. Il s'agit de parachever le cadre à partir duquel repenser les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse. Un long chemin reste à parcourir pour qu'un cap général et clarifié puisse être établi et mis en œuvre en faveur de l'Enfance.

Vous êtes candidat à l'élection présidentielle. Votre programme ne saurait ignorer des propositions favorables à l'enfance, l'adolescence et la jeunesse. Nous attendons au contraire les voir affirmées clairement.

Parce que le collectif «CEP-Enfance» rassemble plus d'une centaine d'organisations de tous champs : santé, social, justice, culture, éducation, loisirs..., demandant toutes la mise en œuvre d'une véritable politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse co-construite avec l'ensemble des acteurs concernés, il entend aller à la rencontre des candidat.e.s pour leur poser cette question fondamentale : **«Quelle est votre ambition, qu'elle sera votre politique pour l'enfance et la jeunesse?»**.

¹ Rappelons que ce conseil rassemble des élus et les administrations des secteurs de l'Enfance, mais aussi des représentants du secteur associatif et des acteurs de terrain, parmi lesquels deux membres du CEP-Enfance. De plus un collège de 12 enfants et d'adolescents est associé au Conseil Enfance du HCFEA, ce qui constitue une première dans un organisme officiel en France.

Il s'agit de reconnaître en fait et en droit chaque enfant², chaque adolescent comme une personne unique, dont le développement est singulier, et qui est titulaire des mêmes droits que tout être humain, mais qui nécessite une écoute et une attention particulières au titre de ses possibilités propres et spécifiques. Pour ce faire nous vous transmettons ces 10 propositions et vous demandons votre engagement pour y donner suite si vous êtes élu-e à la présidence de la République :

- Prendre en compte et répondre aux besoins des enfants en termes d'accueil, de santé, d'éducation³, de développement artistique, de culture, de loisirs, de jeux, de repos, d'émancipation et de bien-être, au sein de sa famille et de la société, et au sein d'institutions et services qui contribuent favorablement à son développement.
- Définir et mettre en œuvre, dans le cadre d'une instance ministérielle pérenne dédiée à l'enfance, des priorités de politique publique en faveur des enfants, telles que la lutte contre les situations de pauvreté qui affectent plus de trois millions d'enfants ou l'action résolue contre l'ensemble des facteurs environnementaux qui nuisent au développement et à la santé des enfants⁴.
- Assurer à chaque enfant, et spécialement aux enfants qui vivent dans des situations de pauvreté, de vulnérabilité, de handicap, des conditions de vie dignes et épanouissantes, dès la naissance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte.
- Accorder une large place à la prévention des difficultés et du mal-être de l'enfant, aussi précocement que possible avant leur éventuel cumul, tout en respectant la singularité, la variabilité et la liberté du développement de chaque enfant et des processus de parentalité.
- Promouvoir une prévention prévenante⁵, humaniste et éthique, qui évite les dommages occasionnés à la personne en prenant soin de sa dignité et en soutenant sa capacité à reprendre confiance en elle-même et en la société. C'est aussi à partir de cette démarche qu'il convient de repenser un accompagnement et une préparation à l'orientation du jeune, trop exclusivement et précocement définie aujourd'hui du seul point de vue de la rationalité économique et de l'insertion professionnelle.
- Garantir à chaque enfant et à tous les enfants, sans aucune distinction de condition, un accès aux mêmes droits fondamentaux et indivisibles reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qu'il s'agisse des droits sociaux, économiques et culturels ou des droits civils et politiques.
- Sortir des cloisonnements institutionnels en favorisant le travail collaboratif avec et autour de l'enfant. Travailler sur la continuité des espaces et des temps de vie de l'enfant.
- Repenser les formations des professionnel-le-s intervenant auprès des enfants. Développer des formations professionnelles initiales et continues, hautement qualifiantes, s'adressant à tou-te-s les professionnel-le-s travaillant auprès des enfants et des jeunes, de l'aube de la vie à l'âge de jeune adulte. Travailler la coéducation parents professionnel-le-s et la cohérence entre les champs d'intervention, dans une approche globale et concertée de l'enfant.
- Définir des moyens suffisamment conséquents et pérennes, consacrés aux institutions et dispositifs en charge des enfants, pour ne pas conditionner la politique de l'Enfance à des ajustements budgétaires conjoncturels qui rendent impraticables toute forme d'action à visée émancipatrice et qui nuisent à la pérennité des dispositifs et des projets et à la sérénité des équipes et des enfants.
- Privilégier une réelle participation des enfants et des jeunes dans toutes les dimensions : territoriale, institutionnelle... et sur tous les domaines qui les concernent.

² Par « enfant », nous entendons, au sens de l'article 1 de la Convention internationale des droits de l'enfant, « tout être humain âgé de moins de 18 ans ».

³ Qui inclut l'école et l'ensemble des acteurs contribuant à l'éducation.

⁴ Cf. les priorités de politiques publiques à promouvoir dans le champ de l'enfance, retenues par les 107 organismes partie prenantes du CEP-Enfance (doc "Alertes" en PJ).

⁵ Sur la notion de pratique « prévenante » cf. la postface de : Collectif « Pas de déconduite » *La prévention prévenante en action*, éditions Erès 2012, p.228-232